



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur son site internet.

Pour rappel, le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025, qui sera voté par le Conseil Municipal le 27 mars 2025, pourra être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en apportant aux Neuvécellois le niveau et la qualité des services attendus ;
- de contenir la dette en n'ayant pas recours à l'emprunt, après en avoir contracté un en 2024 ;
- de mobiliser toutes les subventions possibles auprès du Conseil Départemental, de la Région ou de l'Etat.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'une part, la section de fonctionnement qui budgétise les affaires courantes, dont la recette principale est la fiscalité locale, et la dépense principale le versement des rémunérations des agents ; d'autre part, la section d'investissement qui budgétise à la fois les dépenses « récurrentes », comme les aménagements de sécurité ou les réfections de voirie, que des opérations structurantes de plus grande ampleur et « uniques ».

## I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre Commune :

**Les recettes de fonctionnement** correspondent aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux droits de mutation sur les transactions immobilières et à diverses subventions.

Concernant les dotations versées par l'Etat, l'instabilité politique que nous avons connue cette dernière année, a retardé le vote de la loi de finance, et laissé de l'incertitude sur le niveau des dotations de l'état (DGF, CFTVA). In fine, la loi passée fin janvier laisse le niveau de DGF stable, mais une nouvelle contribution demandée par l'état, le DILICO, dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales, nous retire environ 20 000€ de recettes.

Le budget de fonctionnement de 2025 représente 4 435 791 euros tant en dépenses qu'en recettes dont 1 195 447 euros de virement à la section d'investissement.

Pour mémoire, les recettes de fonctionnement du budget de 2024 s'établissaient à 4 554 085 € dont 1 351 233 € de virement à la section d'investissement. Cette légère baisse s'explique par un résultat cumulé de fonctionnement de 2024 à 357 873€, inférieur à celui de 2023 qui s'élevait à 618 503€ (montant que l'on affecte en recettes du budget de fonctionnement de l'année suivante).

**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par : l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les rémunérations du personnel communal, les achats de matières premières et de fournitures, le remboursement des intérêts des emprunts, et divers reversements (FNGIR, fond de péréquation)

Pour le budget 2025, nous notons différents points :

Les charges à caractère général tiennent compte de la baisse annoncée par la Syane sur les contrats d'énergie, électricité principalement, qui devrait nous générer une économie de 80 000 par rapport à la prévision de 2024 (y compris les gains sur les consommations, fruit du travail de la commission sobriété énergétique).

Les rémunérations des agents correspondent à 37.8 % des dépenses de fonctionnement (hors reversement à la section d'investissement). Ce poste était de 37 % au BP de 2024, hausse donc contenue, malgré la mise en place d'une participation aux contrats de prévoyance et de santé souscrits par les agents, mais aussi au doublement du poste de DST jusqu'au 30 avril 2025.

Le versement des subventions aux associations loi 1901 est maintenu à son niveau de 2024, à savoir 58 000 € plus 20 000 € au CCAS (chiffre en baisse de 10 000 € du fait du résultat excédentaire de 2024 de cette structure) :

Détail des subventions accordées aux associations en 2025 :

Associations	Montant attribué
Abri Théâtre	800,00 €
ACEM - Ateliers de création et d'expression musicales	100,00 €
ADMR - SSIAD Chablais Est	1 000,00 €
Union Nationale des Combattants 74 - association de Lugrin	300,00 €
L'Agastache	1 300,00 €
Association des Parents d'Enfants inadaptés Thonon-Chablais – APEI	400,00 €
Atelier d'art	500,00 €
Banque Alimentaire de Haute-Savoie	150,00 €
CAPOEIRA	400,00 €
Compagnie de l'une à l'autre	300,00 €
Coeur d'Agate	300,00 €
Comité des fêtes de Neuvecelle - Neuv'Scène Evènements	10 000,00 €
Association Art Terre (labellisée CPIE Chablais-Léman)	1 000,00 €
Donneurs de sang bénévoles de Neuvecelle	1 300,00 €
Association Chablaisienne l'école à l'hôpital - ACEH	100,00 €
Association Espace Femmes	100,00 €
Foyer Rural Sportif de Champanges	800,00 €
Neuvecelle Hand Ball	3 000,00 €
Jamalv Mont-Blanc	100,00 €
Jardin des Sons	500,00 €
Jeunesse Musicales de France - (JMF)	637,00 €
Les enfants extraordinaires	300,00 €
Lire et faire lire 74	200,00 €
Groupement départemental des Lieutenants de l'ouvèterie de Haute-Savoie	100,00 €
Maison Familiale Rurale de Bonne	100,00 €
Nyamague	600,00 €
Lou Nove Chatni - association des parents d'élèves	5 000,00 €
Secours Populaire Chablais	100,00 €
Association théâtrale de Neuvecelle - Théâtralement vôtre	1 200,00 €
Une Idée de Génie	800,00 €
Union Nationale des parachutistes 74	100,00 €
Women Safe & Children - Section Evian	150,00 €
Neuvecelle Loisirs Culture + (NLC+)	18 500,00 €
Amicale des Jeepers du Chablais 74	300,00 €
Club Aviron d'Evian	300,00 €
Club Rugby Maxilly Pays d'Évian	200,00 €
VTT Gavot	300,00 €
Association Vaincre la Mucovicirose	500,00 €
Association Confrérie Fromage Abondance	150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>51 987,00 €</b>

Le remboursement des intérêts des emprunts représente 6.1 % des dépenses à 197 165 €, soit environ 2 000€ de plus qu'en 2024, dû au remboursement des intérêts du nouvel emprunt contracté en 2024, d'un montant de 1 086 000€

Fait important, ce budget a été établi sur les mêmes taux de fiscalité locale que 2024, pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties : la municipalité a décidé de ne pas majorer ce taux en 2025.

L'augmentation de la taxe que subiront tous les propriétaires sera uniquement du, cette année, à la révision des bases fixée par l'Etat, soit 1.7% (basée sur l'inflation) et contre 3.40 % en 2024 et 7.10 % en 2023.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 4 435 791 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement, qui constitue l'autofinancement, s'élève à 1 195 447 € pour ce budget. Cette somme représente la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à un emprunt nouveau. L'emprunt budgété et réalisé en 2024 était nécessaire pour le besoin de financement des gros programmes (aménagement de la RD 1005, réhabilitation du réseau d'eau pluviale au Parc de L'Abbaye,...). Le choix a été fait pour 2025 de contenir nos nouveaux investissements à ce que nous permet notre autofinancement.

### b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	BP 2025	BP 2024
011- Charges à caractère général	1 086 732.00 €	1 122 000.00 €
012- Charges de personnel et frais assimilés	1 337 900.00 €	1 284 313.00 €
014- Atténuations de produits	222 473.00 €	227 473.00 €
023- Virement à la section d'investissement	<b>1 195 447.00 €</b>	<b>1 351 233.00 €</b>
042- Opérations ordre transfère entre sections	37 602.00 €	37 602.00 €
65- Autres charges de gestion courante	356 872.00 €	330 487.00 €
66- Charges financières	197 765.00 €	195 490.00 €
67- Charges spécifiques	1 000.00 €	1 000.00 €
68- Dotations aux provisions	0	4 487.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>4 435 791.00 €</b>	<b>4 554 085.00 €</b>

Recettes	BP 2025	BP 2024
002- Résultat de fonctionnement reporté	<b>357 872.78 €</b>	<b>618 503.49 €</b>
013- Atténuations de charges	50 000.00 €	50 000.51 €
70- Produit de services, domaine, ventes	327 700.00 €	322 600.00 €
73- Impôts et taxes	375 000.00 €	390 067.00 €
731- Fiscalité locale	2 823 000.00 €	2 685 675.00 €
74- Dotations et participations	421 818.00 €	424 186.00 €
75- Autres produits de gestion courante	80 400.00 €	63 053.00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>4 435 791.00 €</b>	<b>4 554 085.00 €</b>

### c) La fiscalité

Elle représente 2 823 000 € soit 63.6 % des recettes de fonctionnement.

Les taux des impôts locaux pour 2025 :

Il est rappelé que les taux ont subi une augmentation de 2 % en 2017, en 2018 et en 2019, qu'ils avaient été reconduits en 2020, qu'une augmentation de 5 % avait été appliquée en 2021 et qu'ils avaient été reconduits en 2022, 2023 et 2024.

Afin de ne pas pénaliser plus lourdement les ménages qui ont été confrontés à une forte inflation ces deux dernières années, il est proposé de reconduire la fiscalité directe locale, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23.50 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	40.12 %
- Taxe d'habitation :	16.29 %

Pour rappel, la loi de finances 2025 prévoit une revalorisation de 1.7 % des bases d'imposition.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 2 480 000 € contre 2 342 675 € inscrits au budget primitif de 2024 soit une hausse de 5.86 %.

Concernant la majoration de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale portée à 60 % par délibération du 26 septembre 2022, aucune modification n'est prévue cette année.

#### d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 265 000 € soit un maintien des deux composantes, la dotation forfaitaire et la dotation de solidarité rurale, comme annoncé dans la loi de finances 2025.

#### e) Autres principales recettes de fonctionnement

- En tant que Commune d'émergence de l'eau minérale d'Evian, Neuvecelle perçoit une surtaxe sur les eaux minérale d'un montant, que nous prévoyons stable en 2025 à 250 000 €.
- Une allocation de 140 000 €, équivalente à celle prévue au BP 2024, est inscrite au budget primitif de 2025 en compensation des Neuvecellois travaillant dans le Canton de Genève (fonds genevois).
- Une attribution de 260 067 €, stable elle aussi, est allouée à la Commune en compensation des compétences transférées à la CCPEVA (ordures ménagères, eau potable, tourisme...)
- Une attribution de 115 000 € au titre des droits de mutation à titre onéreux sur les transactions immobilières, en baisse de 15 000€ par rapport à 2024, compte-tenu de la diminution du nombre de transactions immobilières constatée sur notre commune durant 2024.

**En résumé, les dépenses de fonctionnement du BP 2025 sont en augmentation de 1.17 % hors prélèvement pour dépenses d'investissement par rapport au BP de 2024 et les recettes de fonctionnement sont en hausse de 3.62 % hors résultats antérieurs.**

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- *en dépenses* : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- *en recettes* : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'Aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives aux aménagements routiers, à la réfection d'un réseau d'eaux pluviales...).

## b) Vue d'ensemble de la section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
001- Solde d'exécution d'investissement reporté	1 040 271.00 €	021- Virement de la section de fonctionnement	1 195 447.00 €
041- Opérations patrimoniales	210 000.00 €	040- Opérations ordre transfère entre sections	37 602.00 €
16- Emprunts et dettes assimilées	452 056.00 €	041- Opérations patrimoniales	210 000.00 €
20- Immobilisations incorporelles	110 300.00 €	10- Dotations, fonds divers et réserves	1 703 877.00 €
21- Immobilisations corporelles	1 834 078.00 €	13- Subventions d'investissement	469 779.00 €
		24- Produit de cession	30 000.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>3 646 704.81 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>3 646 704.81 €</b>

## c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- La fin de la réalisation de l'aménagement et de la sécurisation de la RD 1005 en bordure de lac, marché pour lequel il nous reste à financer, pour l'ensemble des lots : **410 112.00 € HT**

Les financements restant à percevoir pour ce marché :

Financement Conseil Départemental :	182 429.00 €
Financement CDAS :	50 000.00 €
<b>Total :</b>	<b>232 429.00 €</b>
- La reprise du réseau d'eaux pluviales dans le secteur du Parc de l'Abbaye, travaux achevés en 2024, pour lesquels nous avons un solde à financer de : **38 503.00 € HT**

Et des financements à percevoir :

Financement CDAS :	60.000 €
Financement DETR :	70.606.00 €
<b>Total :</b>	<b>130.606.00 €</b>
- Nous continuerons en 2025 l'aménagement et la réhabilitation du Parc de Neuvecelle, classé ENS, avec divers opérations sur la faune et la flore (curage des mares, taille, entretien ou abattage d'arbres,...), en collaboration avec la CCPEVA et L'ONF notamment. Une enveloppe de 110.000 € TTC est prévue d'être utilisée cette année, ce programme étant subventionné sur certaines actions par le Conseil Départemental à hauteur de 60%.
- La réalisation de jardins familiaux à Maraiche : ce projet doit être lancé rapidement, après avoir levé les points techniques, notamment l'installation du système de récupération d'eau pluviale, actuellement en discussion avec la copropriété du Royal Léman. Nous proposerons ensuite le type d'abris utilisé, avec l'accord des ABF (terrains situés dans le périmètre de protection de la chapelle de Maraîche, monument classé historique).

Le coût de ce projet, qui dépendra des installations définies, est prévu d'être subventionné à hauteur de 25% par de la DETR.
- Nous continuerons en 2025 d'investir dans des mesures d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux (vitrierie de la salle d'animation, domotique pour mieux contrôler nos consommations d'énergie...), ainsi que des travaux d'amélioration de nos équipements d'éclairage public, prévu dans le SDAL. Une enveloppe de 85 000 € TTC est prévue sur ces travaux, avec quelques aides de la part du SYANE.
- Des travaux de voirie importants sont prévus cette année afin de sécuriser le carrefour de Maraîche, pour lesquels des relevés topographiques et études seront nécessaires. Nous prévoyons une enveloppe globale de 100 000 € TTC pour ces travaux.

- Divers investissements de matériels sont prévus pour améliorer les conditions de travail et la sécurité de nos équipes, avec notamment l'achat d'un véhicule multifonction, type « pelle à pneu » pour nos services techniques.

La possibilité de fongibilité des crédits de chapitre à chapitre au sein de chaque section est offerte par la M 57 et repose sur une autorisation délivrée à l'exécutif par l'assemblée délibérante.

L'autorisation doit être matérialisée dans la maquette budgétaire dans le paragraphe informations générales ainsi que le pourcentage correspondant dans la limite de 7.5 % de chaque section exception faite des dépenses de personnel.

Sur cette base, l'autorisation sera donnée à Madame le Maire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de chaque section dans la limite de 7.5 % des crédits de chaque section exception faite des dépenses de personnel.

#### d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 120 000 euros,
- du Département : Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS), produits des amendes de police, convention de voirie et d'entretien, Espace Naturel Sensible du Parc de Neuvecelle pour un montant total de 338 059 euros.

### III. PRECISIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Comparatif des dépenses et recettes de la section de fonctionnement entre 2024 et 2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Art.	Libellés	BP 2024	BP 2025	% Evol
604	Achats d'études, prestations de services (fourniture et livraison de repas à la cantine scolaire)	105 000.00 €	120 000.00 €	14.29
606	Achats non stockés de matières et fournitures (énergie, fournitures de voirie, d'équipements, scolaires, administratives...)	419 000.00 €	336 832.00 €	-19.61
613	Locations (chapiteaux, bâtiments modulaires en 2020 et 2021)	5 000.00 €	19 000.00 €	280.00
614	Charges locatives et de copropriété (le Clos Chênevière)	4 000.00 €	4 000.00 €	0.00
615	Entretien et réparations (terrains, bâtiments, voies, réseaux, matériel roulant, maintenance)	182 000.00 €	197 000.00 €	8.24
616	Primes d'assurances (multirisque et flotte de véhicules)	33 000.00 €	31 000.00 €	-6.06
618	Divers (formations, documentation, tiers temps pédagogique, part. centre de loisirs...)	39 000.00 €	34 000.00 €	-12.82
621	Personnel extérieur au service (contrats temporaires CDG, saisonniers Chablais Inter Emploi)	75 000.00 €	90 000.00 €	20.00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (frais d'actes et de contentieux, frais portage 2 terrains EPF, analyse eaux de baignade)	85 000.00 €	80 000.00 €	-5.88
623	Publicités, publications, relations publiques (annonces légales, fêtes et cérémonies, bulletin municipal et Neuv'échos)	49 500.00 €	50 000.00 €	1.01
625	Déplacements, missions et réceptions	5 000.00 €	5 000.00 €	0.00
626	Frais postaux et de télécommunications	28 000.00 €	24 000.00 €	-14.29
627	Services bancaires (frais paiement TIPI périscolaire, frais de dossiers / prêts et ligne de trésorerie)	5 000.00 €	3 000.00 €	-40.00
628	Divers (cotisations, frais de gardiennage, frais de nettoyage des locaux, participation PM, frais portage EPF (taxes foncières)...) )	153 000.00 €	148 000.00 €	-3.27
633	Impôts, taxes sur les rémunérations (cotisations sur salaires)	23 700.00 €	23 900.00 €	0.84
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (taxes foncières, redevances pontons)	9 500.00 €	9 500.00 €	0.00

641	Rémunération du personnel	831 500.00 €	809 500.00 €	-2.65
641	Rémunération du personnel non titulaire (agents recenseurs et nouveau DST)	11 113.00 €	54 000.00 €	385.92
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance (URSSAF, caisses de retraite, assurance du personnel)	324 000.00 €	341 000.00 €	5.25
647	Autres charges sociales (médecine du travail, FIPHFP)	11 500.00 €	12 000.00 €	4.35
648	Autres charges de personnel (cotisation CNAS)	7 500.00 €	7 500.00 €	0.00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences (ADM 74 informatique)	3 500.00 €	3 500.00 €	0.00
653	Indemnités et frais de mission et de formation des élus	114 060.00 €	135 360.00 €	18.67
654	Pertes sur créances irrécouvrables	3 000.00 €	23 085.00 €	669.5
655	Contingents et contributions obligatoires (service d'incendie, fourrière auto, chenil)	107 427.00 €	107 427.00 €	0.00
657	Subventions (C.C.A.S. et associations)	88 000.00 €	78 000.00 €	-11.36
658	Autres charges de gestion courante (trop perçus, condamnations recours, arrondis impôts à la source, indemn. co. Enquêteur, droits utilisation logiciels)	14 500.00 €	9 500.00 €	-34.48
661	Charges d'intérêts (intérêts de la dette)	195 490.00 €	197 765.00 €	1.16
673	Titres annulés	1 000.00 €	1 000.00 €	0.00
681	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (amortissement dommage / ouvrage ESP, fonds de concours SYANE, provision dépréciation de créances)	42 089.00 €	37 602.00 €	-10.66
739	Reversements (FNGIR, fonds péréquation ressources communales et intercommunales)	227 473.00 €	222 473.00 €	-2.2
<b>Total</b>		<b>3 202 852.00 €</b>	<b>3 240 344.00 €</b>	<b>1.17</b>
<b>Prélèvement pour dépenses d'investissement</b>		<b>1 351 233.00 €</b>	<b>1 195 446.78 €</b>	<b>-11.53</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>4 554 085.00 €</b>	<b>4 435 790.78 €</b>	<b>-2.6</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Art.	Libellés	BP 2024	BP 2025	% Evol
641	Remboursements / rémunérations du personnel	50 000.51 €	50.000 €	0.00
703	Redevance et recettes d'utilisation du domaine (concessions cimetières, red antennes, parkings et terrasses plage de Grande-Rive)	65 000.00 €	62 000.00 €	-4.62
704	Travaux	500.00 €	500.00 €	0.00
706	Prestations de services (redevances services périscolaires)	250 000.00 €	257 000.00 €	2.80
708	Autres produits (locations de matériel, refacturation CCPEVA, refacturation charges clos Chênevière, régie marchés nocturnes)	7 100.00 €	8 200 €	15.49
731	Fiscalité locale (impôts locaux)	2 342 675.00 €	2 480 000.00 €	5.86
732	Attributions de compensation CCPEVA et droits de mutations	390 067.00 €	375 000.00 €	-3.86
733	Taxes pour l'utilisation des services publics et du domaine (changement imputation M57 : 731)	13 000.00 €	13 000.00 €	0.00
735	Impôts et taxes spécifiques liés à la production énergétique (taxe sur l'électricité et surtaxe sur les eaux minérales)(changement imputation M57 : 731)	330 000.00 €	330 000.00 €	0.00
741	DGF (dotation forfaitaire et dotation de solidarité rurale)	265 911.00 €	265 000.00 €	-0.34
744	FCTVA sur certaines dépenses de fonctionnement (n-1)	8 546.00 €	8 818.00 €	3.18
748	Autres attributions et participations (compensations exonérations taxes foncières, recensement et fonds genevois)	149 729.00 €	148 000.00 €	1.15



752	Revenus des immeubles (locations logements Mairie, boucherie et brasserie et salles communales)	40 000.00 €	40 000.00 €	0.00
755	Débets et pénalités perçues (pénalités SHCB)	2 653.00 €	0.00 €	-100.0
758	Produits divers de gestion courante (location licence IV débits de boisson, remboursements sinistres assurance...)	400.00 €	400.00 €	0.00
77	Produits de cessions d'immobilisations	20 000.00 €	40 000.00 €	100.00
<b>Total hors résultat de fonctionnement reporté</b>		<b>3 935 581.51 €</b>	<b>4 077 918.00 €</b>	<b>3.62</b>
<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>		<b>618 503.49 €</b>	<b>357 872.78 €</b>	<b>-42.14</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>4 554 085.00 €</b>	<b>4 435 790.78 €</b>	<b>-2.6</b>